Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 035-213502040-20251215-D2025_95-DE

NOUVOITOU
BIEN VIVRE ENSEMBLE

Commune de Nouvoitou

Séance du Conseil Municipal
du 15 décembre 2025

Le 15 décembre 2025 à 20H, le Conseil Municipal de la Commune de Nouvoitou s'est réuni à la Mairie, après convocation du 9 décembre 2025, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc LEGAGNEUR, Maire.

PRÉSENTS : : JM. LEGAGNEUR - P. CABARET - MP. ANGER – J. HARDOUIN – A. BELLAMY - A.M SELLIER - F. TRUPIN - A. BROSSAULT – P. VAUR - L. GOUPIL – A. GEORGEAULT - A. DERREY - I. PRESSE - A. DAMIANO

ABSENTS EXCUSÉS : - JL. DULAC - M. BOISSEAU – M.A PRESSET – D. LANGANNE - C. BRETAIRE

ABSENTS : - F. TACHEN

PROCURATIONS : M.A PRESSET donne procuration à J. HARDOUIN – JL. DULAC donne procuration à JM. LEGAGNEUR – C. BRETAIRE donne procuration à I. PRESSE – M. BOISSEAU donne procuration à AM. SELLIER – D. LANGANNE donne procuration à P. CABARET

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : A. BELLAMY

2025-95 RESERVATION DE BERCEAUX PAR LA COMMUNE AU SEIN DU MULTI-ACCUEIL « LA CABANE ETOILEE »

M. Le Maire rappelle que la commune est réservataire de 8 berceaux au sein de la crèche multi-accueil « La Cabane étoilée » gérée par la société Evancia-Babilou située rue de domloup.

Pour information, depuis le 1er janvier 2020, la subvention de la CAF 35 est directement versée à Babilou.

À compter du 1er Janvier 2026, la convention sera renouvelée pour une durée d'1 an ferme. Le montant du coût annuel de réservation d'un berceau par la commune s'établit à 4 824,36 € TTC par an et berceau réservé.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **APPROUVE les termes du projet de contrat de réservation de berceaux au sein du multi-accueil « La Cabane étoilée » entre la commune et la société Evancia-Babilou (cf. Annexe 1) ;**
- **AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer ledit contrat et toute pièce s'y afférent.**

Vote : Pour : 19 voix/contre : 0 voix/abstention : 0

Extrait conforme au Registre des Délibérations,
A NOUVOITOU, le 16 décembre 2025

Le secrétaire de séance

Annick BELLAMY

Le Maire,

Jean-Marc LEGAGNEUR

MAIRIE DE NOUVOITOU (35)